



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intérieur : personnel

Question écrite n° 83184

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur les propositions adoptées par le Conseil national des villes, le 1er juillet 2005. Il souhaiterait savoir s'il envisage, pour renforcer la compétence des préfets et des sous-préfets en matière de politique de la ville, de prendre des mesures pour, d'une part, élargir le recrutement interne, d'autre part, transformer le sous-préfet d'arrondissement chaque fois que nécessaire en sous-préfet d'agglomération, responsable du développement et de la cohésion territoriale et sociale, et, enfin, renforcer leur formation, leurs pouvoirs et de les organiser en réseau.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83184

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 411